

Billet¹

Les élèves ont juste besoin d'une place ...

C'est sur orientation des autorités scolaires, après avoir recueilli leurs vœux et ceux de leurs parents, qu'on place les élèves dans l'une ou l'autre école après le cursus primaire. Mais il est plus aisé de trouver l'orienté qu'être orienté dans un collège technique d'Agadez.

Cinq des élèves de Point d'appui ont demandé une orientation au collège d'enseignement technique (CET). Le directeur du CET m'a alertée pour me signaler qu'aucun des élèves de notre école n'est orienté dans son établissement. Débrouilles, nos élèves ont épluché les interminables listes des inscrits affichées au collège et en ont retrouvé trois sous le nom de l'école Katanga. Un autre a trouvé son nom, mais dans un collège d'enseignement général. Par contre un élève n'a pas été orienté du tout. Il fallait donc régler les cas des deux derniers élèves.

Rencontré, le directeur régional de l'éducation primaire me dirige vers le chargé des orientations de son service. Très aimable, ce dernier explique qu'il appartient au président de la commission d'orientation, Monsieur le gouverneur de la région d'Agadez, de signer un arrêté portant liste additive des élèves orientés dans les collèges. Qu'il fallait patienter pour qu'il récolte toutes les demandes de changements d'orientation. Que je pouvais demander au directeur régional de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (DRETFP) une décision provisoire pour les faire admettre plus rapidement. Lors de notre entretien, très aimable, ce dernier explique qu'il soutient Point d'Appui dans sa démarche et que nos élèves pourront entrer au CET dès qu'ils auront constitué un petit dossier comprenant un acte de naissance, un certificat de nationalité et une attestation de réussite pour l'entrée au collège : « faites-le au plus vite, je vous attends demain après-midi ».

C'est sans compter sur la pagaille qui règne dans les ménages concernant les documents administratifs. Nos deux élèves ne font pas exception. Pour la participation aux examens de fin de cycle primaire, il faut donner à l'inspection, entre autre, une copie légalisée des actes de naissance des candidats. Lorsqu'un élève me donnait un acte original, j'allais moi-même faire une copie légalisée pour le lui redonner. Cependant, ni l'un ni l'autre de nos deux enfants n'est encore en possession de son acte de naissance. Oumarou contacte son père à Niamey, un homme ordonné ! Le père fait faire un certificat de nationalité et une copie légalisée de l'acte de naissance, met le tout dans un bus qui se charge du courrier, car la poste ... Donc, pour cette situation où les gens font les choses en temps et en heure, il faut une semaine pour être en possession du petit dossier demandé par le DRETFP.

Pour Khamid, c'est beaucoup moins simple. Il est le plus âgé des enfants de nos classes de 2^{ème} chance, mais il a un acte de naissance qui indique la date de 2003 pour sa venue dans notre monde. Lorsqu'il se présente au service de l'état civil de la commune pour déclarer la perte de son acte de naissance, on rigole de le voir prétendre avoir douze ans et on refuse de le lui faire à cette date². Apparaît alors, pour le sauver de cette situation inextricable, un de ses parents qui travaille au service de l'inspection communale des écoles, là où nous avons déposé une copie légalisée du fameux acte de naissance. Il va s'occuper de le retirer pour le faire copier et légaliser encore une fois.

C'est ce moment que Khamid choisit pour s'entretenir avec moi. Sur mon conseil, dans l'attente de la réponse pour l'entrée au CET, il est allé au collège d'enseignement général où il a été inscrit par erreur, afin de ne pas rester sans activité. Il a appris que l'on ne travaille pas suffisamment au CET et il préfère rester au collège d'enseignement général. Je ne peux que respecter son choix, même si je rognonne tout bas qu'il aurait pu le dire avant. Je lui dis que, s'il obtient le brevet, il peut rejoindre le Centre de formation technique qui prépare aux métiers, puisque c'est cette voie qui lui tient à cœur. Khamid est un élève très avisé. Il met le doigt sur l'épineux problème des orientations, une fois le cycle primaire terminé.

¹ Les opinions émises dans ce billet n'engagent que leur auteure et en aucun cas l'association Point d'appui.

² Si l'enfant n'est pas né dans un dispensaire, il peut être déclaré n'importe quand à l'état civil, même jamais. Plus la déclaration est tardive, plus la date est approximative.

Ces dernières années, l'état du Niger a fourni des efforts considérables pour s'engager sur la voie des métiers. Il y a quatre ou cinq ans, les Centres de formation aux métiers (CFM) ont été créés. Destinés aux jeunes qui n'ont aucun bagage scolaire, comme à ceux qui sont lettrés mais ne peuvent prétendre à l'entrée au collège d'enseignement général, ils préparent, en deux ans, aux métiers de la mécanique, construction métallique, couture, électricité, menuiserie, etc. Le collège d'enseignement technique, créé en 2014, est ouvert aux élèves ayant réussi les épreuves de fin de cycle primaire. Y sont dispensés, pendant quatre ans, des enseignements techniques sur différents métiers manuels en plus de la culture générale.

Le CFM d'Agadez a ouvert ses portes en octobre 2013, dans des locaux provisoires, trop exigus, et sans le matériel nécessaire pour les travaux pratiques que nécessitent les apprentissages aux métiers. En 2014, dans les mêmes locaux, le CFM a accueilli des nouveaux élèves en première année alors que les précédents passaient en 2^{ème} année ET les élèves de première année du collège d'enseignement technique. En 2015, dans ces mêmes locaux exigus, on ajoute encore une deuxième année au CET. Ce sont donc quatre classes qui doivent cohabiter dans un espace trop restreint. Le directeur du CET dispose d'une classe de quarante places pour les deux cent quatre-vingt élèves que compte son école à la rentrée d'octobre 2015.

C'est aux communes qu'il échoit de mettre un terrain à disposition pour les écoles publiques. La commune d'Agadez couvre un large territoire, comprenant une zone urbaine et une zone rurale. Le terrain mis à la disposition du CFM se trouve dans la zone rurale, à environ sept kilomètres du centre-ville. Il n'est équipé ni en eau, ni en électricité. Deux classes et un bureau sont construits. Ils sont vides. Il semble que, cette année, l'eau devrait y être amenée et un déménagement est prévu pour les couturiers et les mécaniciens, qui peuvent se passer d'électricité. Aucun moyen de transport n'est envisagé pour y acheminer les étudiants. Ils peuvent parcourir les sept kilomètres à pied deux fois par jour, payer de leur poche un kabou-kabou (taxi-moto) ou encore abandonner leurs études. Le prix du kabou-kabou pourrait être environ de trente mille francs par mois (FrCH 50.-), alors que le salaire minimum mensuel au Niger s'élève à quelque trente-deux mille francs (FrCH 54.-). Quant à la construction du CET, elle est prévue sur la même piste que le CFM, mais plus loin.

A la rentrée 2014, Swisscontact a équipé le CFM en matériel technique. Le CET n'est pas équipé pour l'apprentissage des métiers, mais il ne faut pas songer à ajouter un moteur de voiture, ni même une prise électrique, dans la classe de quarante places que doivent occuper à tour de rôle les deux cent quatre-vingt élèves.

Qui ou quoi incriminer ? L'état qui met la charrue avant les bœufs (ouvrir une école sans avoir auparavant l'espace et l'équipement nécessaires), les détournements de fonds, l'échec des politiques d'aide humanitaire, le manque de sollicitude de certains responsables pour leurs petits frères ? Tout cela à la fois ?

Les élèves qui choisissent le collège d'enseignement général voient leur nombre grossir au fil des années. J'ai entendu énoncer le chiffre de cent vingt pour une seule classe de sixième³ l'année dernière. Le nombre d'abandons y est plus important qu'à l'école primaire. L'accès au collège est de plus en plus facile, le niveau des élèves baisse. En sixième, certains ne savent pas lire. C'est le résultat de la politique de l'éducation de masse, imposée par le FMI et relayée par le gouvernement, depuis plusieurs années. La masse y est, mais pas toujours l'éducation. Il était pénible d'entendre, il y a peu, les agents de l'aide humanitaire se féliciter dans les médias que les Objectifs de Développement du Millénaire sont atteints.

Epilogue : son dossier étant complet, Oumarou est entré au CET. La décision qui confirme son admission a même été signée par le gouverneur. Mais j'ignore s'il a obtenu une chaise ou s'il est assis par terre.

Courage aux enfants du Niger.

Agadez, le 15 novembre 2015

Sylvine Vuilleumier

³ La sixième correspond à la première année de collège en Suisse.